

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 5 : "Canebiers et environs"

**MERCREDI 19 2011 à 18 heures,
Ecole de Voile**

Etaient présents :

Monsieur le Maire
Mme ANSELMI, adjointe, présidente du quartier,
Mme TURION, coprésidente adjointe du quartier,
M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",
MM. HAUTEFEUILLE et GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,
Mme SERRA, conseillère municipale,
M. RUIZ, directeur général des services,
M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,
M. NICOLA, adjoint au chef de poste de la police municipale,
Melle CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,
M. ILBERT, agent technique municipal,
M. LECOMTE, directeur local de la société SITA.

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

Excusé :

M. GIRODENGO, coprésident du quartier.

* * *

M. GIRAUD ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la huitième session des "Comités de Quartiers". A l'appui d'un document power point projeté, l'ordre du jour est examiné.

PROJETS DE LOGEMENTS

179 logements locatifs pour actifs seront prochainement créés sur les trois sites de la Dalle des Lices, du Couvent et de l'ancien Hôpital. Les premiers appartements seront livrés pour l'été 2013.

NUMEROTATION DE LA VOIRIE

Il est rappelé que la numérotation de la voirie communale a été établie de la façon suivante :

- numérotation continue concentrique en centre ville,
- numérotation métrique pour la périphérie.

Dans les prochains jours, la Ville diffusera un document permettant d'apporter toutes les informations nécessaires aux administrés en matière de démarches à accomplir suite à la mise en place de cette numérotation.

Il est précisé aux participants que ce dossier était entre les mains d'un géomètre depuis 2003 et que la nouvelle numérotation relève d'une demande de la Poste. A terme, cette démarche permettra d'assurer de meilleurs services (livreurs, Poste, secours, ...).

Concernant la mise à jour des G.P.S., il s'agit d'une mission privée et ce sont les sociétés qui doivent se rapprocher de la Ville afin de récupérer les informations.

De plus, dès que la nouvelle numérotation sera terminée, les renseignements seront transmis au cadastre pour officialiser les changements.

POLE ENFANCE

Les travaux débuteront en 2012.

Le coût de l'opération s'élève à 5.000.000 €.

La capacité d'accueil de la crèche passera de 40 à 65 enfants et celle du centre aéré à 150.

Le service sera opérationnel pour la rentrée 2013.

TRAVAUX E.R.D.F.

Des travaux de confortement du réseau électrique, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'E.R.D.F., avaient déjà commencé avant la saison.

La deuxième phase a repris dès septembre. Les principales voies concernées sont :

- le chemin de la Belle Isnarde,
- la route des Salins (devant le Collège),
- le chemin des Vendanges,
- l'avenue François Pelletier,
- le chemin Sainte-Anne (entre Pelletier et la Tivolle),
- l'avenue Foch (entre le chemin des Vendanges et l'ancien Hôpital).

Des problèmes temporaires de circulation pourront être constatés mais des dispositions seront prises.

NOUVEAU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En raison de la démolition prochaine de l'ancien Hôpital et afin d'améliorer l'accessibilité du service, un nouveau C.C.A.S. sera construit, à partir de janvier 2012, sur une partie du terrain de la "Maison des Aînés".

Il s'agira d'un bâtiment moderne, d'une superficie d'environ 100 m², réalisé à partir de plans élaborés par deux architectes tropéziens, MM. CHAUVET et COSTE. Le projet a été validé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Il est précisé que le lavoir et le jardin existants actuellement seront conservés.

ABRIBUS

A la demande des administrés, notamment du GAPE et dans un souci de sécurité, 7 abribus ont été installés et 4 nouveaux emplacements pour le ramassage scolaire créés.

Il est rappelé que cette compétence relevait auparavant du Conseil Général. Elle est maintenant à la charge de la Commune.

RUISSEAU DE LA MOUTTE

Après de nombreuses tractations avec E.R.D.F., la coulée en béton obstruant partiellement ce ruisseau a été retirée.

Monsieur le Maire annonce que pour 2011/2012, les berges de ce ruisseau seront confortées.

Deux secteurs seront principalement renforcés : le chemin de la Moutte et à l'arrière de l'hôtel "La Tartane" pour un montant approximatif de 70.000 €.

NOUVELLES SANISETTES

Des sanisettes DECAUX seront installées à différents endroits de la Ville (Pilon, lavoir de la Citadelle, parking du Port, gare routière, place du XV^e Corps) pour un montant de 122.000 €, compensé, en partie, par des recettes d'exploitation. L'entretien de ces équipements sera assuré par la société prestataire.

Le choix de ces systèmes sanitaires a été justifié par des raisons financières. En effet, les dépenses relatives à la gestion de toilettes publiques par des personnels représentent une masse salariale considérable qui ne serait pas couverte par les recettes.

LA PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Futurs logements

Des précisions sont demandées concernant le prix des appartements destinés à la vente et le bailleur social retenu.

Le tarif se situe entre 12.000 et 17.000 € le m², en fonction de la situation des logements. Le bailleur social qui accompagnera la Ville dans ce projet est le Groupe ARCADE. Trois tarifs différents seront appliqués au niveau des loyers (5, 8 et 11 € le m²), en fonction des ressources.

Les élus tiennent à préciser que les négociations avec la société KAUFMAN & BROAD, aménageur-promoteur des projets, ont été souvent difficiles pour maintenir la proportion fixée de 2/3 (locatifs), 1/3 (accession à la propriété). Cette société a été retenue parmi quatre autres car son dossier respectait au plus près le cahier des charges fixé par la Ville.

Des locaux d'activités (bureaux) seront également à la vente dans ces programmes et le parking Foch, d'une capacité de 100 places, sera maintenu. La formule de gestion de ce parc de stationnement n'est pas encore arrêtée à ce jour (gratuit ou payant). Le système de carte d'abonnement ne sera toutefois pas retenu.

Monsieur le Maire précise que le parking des Lices, qui est en affermage (géré par la SEMAGEST), ne rapportera rien à la Commune jusqu'en 2017.

A l'issue de 60 ans, l'ensemble des logements locatifs reviendra à la Commune, ainsi que le parking Foch.

Parking Foch

Ce parc de stationnement génère d'importants problèmes de circulation dans son secteur. Des solutions devraient être trouvées afin d'améliorer la situation.

La possibilité d'inverser l'entrée et la sortie de ce parking a été évoquée mais pas retenue car elle engendrerait des travaux considérables que les propriétaires du parking ne sont pas prêts à assumer pour l'instant. De plus, les problèmes de circulation seraient repoussés au niveau de l'avenue Grangeon.

A moyen terme, la solution serait d'aménager le trottoir situé en face l'entrée de ce parking, avenue Foch.

Signalétique

L'amélioration de la signalétique de la Commune est demandée.

Quatre opérations sont en cours :

- l'acquisition de plaques concernant la numérotation,

- le recensement de toutes les intersections au niveau desquelles il manque des plaques de rues,
- le changement progressif de l'ensemble de la signalétique,
- le changement de la signalétique hôtelière en janvier et février 2012.

A terme, une réduction de 20 % des panneaux sera constatée.

Ecoles

L'école Louis Blanc semble nécessiter des aménagements.

Chaque année, un budget d'environ 150.000 € est prévu pour l'entretien des deux écoles primaires de la Commune, en accord avec le directeur et les enseignants. De ce fait, tous les ans, deux ou trois classes sont traitées.

A titre d'information, les participants sont informés du récent passage de la commission de sécurité dans cette école. L'avis est très favorable.

Concernant les repas proposés aux enfants, des félicitations sont adressées.

SAINT-TROPEZ est une des rares communes où les repas sont préparés sur place, par des cantinières. De plus, une semaine par mois, des repas bio sont servis.

La qualité de vie au sein des écoles communales est appréciée, aussi bien par les enseignants, les enfants que les familles.

Futurs gros chantiers

L'inquiétude des administrés est soulignée dans la perspective de la réalisation de plusieurs gros projets en centre ville.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il y aura certainement des désagréments mais rappelle que lors du chantier de mise aux normes de la station d'épuration, les travaux se sont réalisés dans de bonnes conditions. De même, les travaux de l'Hôtel de Paris sont en cours actuellement en pleine ville et sont parfaitement gérés.

En fonction des besoins, des plans de déviation temporaire seront mis en place. Les nuisances les plus importantes seront générées par la création des parkings souterrains.

Ruisseau route des Salins

Des problèmes d'inondations sont systématiquement déplorés lors des précipitations car une partie de ce ruisseau n'est pas entretenue.

Après une visite sur place, il s'avère qu'il s'agit d'un problème privé, la partie mal nettoyée étant de la compétence d'un particulier.

Sanisettes

La possibilité d'installer des sanitaires chemin de l'Estagnet est évoquée.

Ce projet n'est pas au programme pour l'instant.

Environnement

Déchetterie

Les administrés font part de leur satisfaction concernant les horaires d'ouverture de la déchetterie, notamment la possibilité d'y apporter les "monstres" dorénavant tous les lundis. Il est toutefois demandé l'extension des ouvertures durant l'été, si possible le samedi.

Il n'est pas prévu, pour l'instant, de modifier les jours et horaires d'ouverture du site. Ce service supplémentaire nécessiterait des frais de personnels conséquents. Il est en revanche rappelé qu'en cas d'incapacité à se déplacer, les services municipaux sont à la disposition des usagers pour récupérer les encombrants.

Point d'apport volontaire

Compte-tenu de l'état du PAV du Pin, fortement fréquenté notamment par les résidents des parcs de SAINT-TROPEZ, les participants proposent d'installer des containers sur le parking de cette résidence.

Ce parking est privé, la Ville ne peut donc pas utiliser cet espace à convenance. Un courrier du Directeur des Parcs vient d'être reçu, en Mairie, dans lequel des propositions sont faites. Le sujet sera étudié avec Monsieur le Maire et les élus. De plus, un particulier a également fait part aux services d'une proposition en la matière.

Monsieur le Maire précise que ce sujet a été évoqué lors de la réunion de l'assemblée syndicale des Parcs. La collecte dans le secteur du PAV du Pin est beaucoup plus fréquente qu'ailleurs afin de dégager au maximum le site. Il est toutefois toujours constaté des actes d'incivisme, notamment à la fin de la saison. L'agent assermenté chargé de l'environnement renforce les contrôles et la situation semble s'être améliorée mais le secteur mérite une attention particulière.

M. LECOMTE informe les participants que les deux passages journaliers programmés sur ce PAV sont passés à quatre ou six. Quant aux "Parcs de Saint-Tropez" ils disposent d'une collecte privée, tous les matins. Ce qui n'empêche pas de retrouver dans les déchets ramassés par SITA de nombreux produits industriels déposés par les entreprises et autres.

La collaboration des riverains est demandée ainsi que le signalement immédiat de tout débordement constaté.

Collecte des déchets

Certains riverains remarquent que lors de la collecte des déchets, les employés de la société prestataire commettent quelques débordements.

En cas de problème, la responsabilité des agents sera recherchée.

M. LECOMTE intervient pour préciser que différents contrôles ont été effectués. Bien souvent les poubelles ou containers privés sont cassés ou volés par des personnes étrangères au service. Les personnels de SITA ont été sensibilisés au problème.

Réception réseaux

Passage à la T.N.T.

Des problèmes de réception sont relevés.

Ces dysfonctionnements se retrouvent sur l'ensemble du territoire communal et même dans les communes voisines.

La société T.D.F. a été relancée par la Ville afin de faire part du mécontentement des administrés, des élus et des professionnels. Le problème viendrait, semble-t-il, du manque de puissance d'un relais au "Pic de l'Ours".

Téléphonie

Des précisions sont demandées sur l'éventuelle amélioration de la réception téléphonique dans le secteur.

La pose d'antenne dépend des opérateurs de téléphonie qui définissent les implantations. Il s'agit d'un problème assez complexe car il nécessite de trouver des terrains et d'obtenir les autorisations souvent refusées par l'Architecte des Bâtiments de France ou les riverains.

Pour information, ces implantations sont soumises à la réglementation suivante :

- *si l'antenne fait moins de 12 mètres, aucune autorisation obligatoire,*
- *si l'antenne fait plus de 12 mètres, l'autorisation municipale est impérative.*

Une antenne sera prochainement installée par l'opérateur ORANGE à l'angle de la route des Plages et de la route des Carles, sous réserve d'éventuels recours.

Devenir d'un terrain communal

Des informations sont demandées concernant le devenir de la parcelle, propriété de la Commune, située en face de l'Ecole de Voile.

Aucun aménagement n'est prévu dans le secteur. L'ex terrain dit "PIRONI" devrait être utilisé pour répondre à un certain nombre de besoins notamment des services techniques. Le site sera aménagé proprement et fermé. Des algécos y seront installés.

Sangliers

Ces animaux créent d'importants dégâts dans le quartier.

Ce problème échappe complètement aux élus et aux services communaux. Il ne relève pas de la compétence du Maire. En revanche, des battues administratives sont organisées.

Moustiques

Ces insectes sont particulièrement résistants cette année.

Des campagnes de démoustication ont été effectuées par la Ville à l'aide d'U.L.M. La plaine des Salins, la Bouillabaisse, le centre ville et autres ont été traités mais au fil du temps, les larves s'adaptent. Il n'est pas possible d'intervenir au niveau des moustiques adultes car les produits tueraient également les autres espèces (abeilles, oiseaux, ...).

Il est souligné que 80 % des larves proviennent des propriétés privées qui comportent, entre autres, des points d'eau stagnante. Les particuliers sont donc vivement invités à traiter leurs jardins.

En plus des traitements, la Commune a décidé de mettre en place, cette année, des nichoirs à chauves-souris. Si les particuliers sont intéressés par ces équipements, le service de l'Environnement leur communiquera les coordonnées des sociétés spécialisées.

Astuce d'un particulier pour tuer les larves : mettre une cuillère d'huile de friture dans les points d'eau stagnante. Cette dernière crée une pellicule qui empêche les larves de s'oxygéner.

Navettes urbaines

Les horaires de rotations de ces navettes ne sont pas adaptés. Par exemple, les riverains du quartier ne disposent que de 40 minutes pour faire leurs courses dans le village. L'extension de la plage horaire à une heure est proposée. De plus, le circuit mis en place oblige les utilisateurs du secteur à mettre une quarantaine de minutes pour rallier le centre ville.

Une rencontre sera programmée entre Mme ANSELMI, Mme PERRIN et les riverains afin de tenter de trouver une solution satisfaisant l'ensemble des parties.

Vitesse route des Salins

Etant donné la vitesse excessive des automobilistes sur cette voie et les courses de voitures organisées, la pose de ralentisseurs supplémentaires est demandée par les riverains.

D'ici la fin de l'année et à la demande de Monsieur le Maire, les équipements de la route des Salins vont être renforcés et ramenés à la hauteur maximale autorisée de 10 cm. A cette occasion, la possibilité de rajouter des "dos d'âne" sera étudiée.

Quant aux contrôles de police, ils sont effectués régulièrement mais les organisateurs de "courses" nocturnes sont très prudents et échappent à ces opérations.

Communication

Afin de faciliter les échanges, les administrés proposent de rajouter sur le "SAINT-TROPEZ Info" les adresses mails des différents services municipaux dont les numéros de téléphones figurent en dernière page.

La requête sera transmise au service Communication, en charge de la préparation de ce document municipal.

Piste cyclable

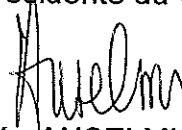
Compte-tenu de la dangerosité de la route des Salins, il est proposé d'aménager le trottoir, reliant cette voie au centre ville, pouvant être utilisé à la fois par les piétons et les cyclistes.

Un aménagement a déjà été évoqué mais à ce jour les dépenses ne sont pas prévues. Cette requête fera toutefois l'objet d'une étude.

* * *

La séance est levée à 20 heures.

La Présidente du Quartier,



Andrée ANSELMINI